# 100 % D'UNE CLASSE D'ÂGE QUALIFIÉE ET INSÉRÉE :UN PARI IMPOSSIBLE ?

CATHERINE AGULHON

epuis 1974, début de la crise de l'emploi, les États européens tentent de gérer la « transition professionnelle » des jeunes. Toutes les enquêtes le démontrent, ce sont les jeunes les moins diplômés qui subissent le plus souvent le chômage. Pour leur éviter précarité, marginalité et exclusion, il faut donc les qualifier. La formation, enjeu ou prétexte, devient la thérapie préconisée pour la jeunesse. L'État, en France, mobilise de nombreuses institutions et de nombreux acteurs pour encadrer les jeunes et les former. Mesures passives (rémunérations de substitution) et mesures actives (emplois aidés ou formations alternées), les remèdes ont une efficacité relative tant le marché du travail conditionne l'insertion ou la réinsertion des individus, tant les facteurs conjoncturels régulent le marché du travail et son corollaire, le chômage. Dans cet article, nous rappellerons comment s'organise le système d'insertion à la française, puis nous mettrons en perspective les points de convergences des mesures d'aide à l'insertion dans les pays européens avant de revenir sur les limites de leur efficacité.

# RAPPEL HISTORIQUE

On peut situer l'introduction de mesures pour l'emploi des jeunes. C'est en effet après la première crise pétrolière et économique de 1974 que le gouvernement de Giscard d'Estaing prend les premières mesures. Une série de stages pour les 16-18 ans sont initiés. Déjà, bien des caractères des dispositifs sont prescrits. Ils s'adressent en priorité aux jeunes les moins diplômés et leur offrent une chance d'acquérir une qualification estimée nécessaire pour entrer dans l'emploi. Ils s'appuient sur une alternance entre formation formelle et stage en entreprise, celle-ci étant alors dégrevée de charges sociales. Très vite, ces stages se hiérarchisent selon le niveau des publics : orientation, préformation, récupération sociale, préqualification et qualification. Ils sélectionnent et classent les jeunes. Stages Granet entre 1975 et 1977, puis Pactes nationaux pour l'emploi et Plan avenir jeunes mobilisent des acteurs interinstitutionnels qui accueillent 30 000 jeunes en 1977 et 50 000 jeunes de 1979 à 1981. Mais déjà, on évalue le faible impact de ces stages sur le taux de chômage de ces jeunes. Moins d'un tiers d'entre eux entrent durablement dans l'emploi à l'issue d'un stage.

En 1981, le nouveau gouvernement socialiste de Mitterrand veut affirmer sa différence. B. Schwartz est appelé à réorganiser cette transition professionnelle des jeunes, cette gestion par les pouvoirs publics d'une insertion professionnelle qui se prolonge bien au-delà de la sortie de l'école. Il produit un « livre blanc » et affirme qu'il faut prendre en charge l'ensemble des problèmes scolaires, économiques et sociaux des jeunes. Il préconise accueil, accompagnement et formation alternée, et lance un dispositif expérimental en quête de nouveaux espaces professionnels.

De 1983 à 1989, le dispositif s'organise; le gouvernement en appelle à la mobilisation de toutes les institutions et à la conjonction de forces interinstitutionnelles, mais il inscrit clairement le dispositif jeunes dans le système de formation continue, le rattachant ainsi au ministère du Travail, ce qui ne laisse pas d'avoir des incidences sur le faible engagement de l'Éducation nationale.

Sont créés des lieux d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes ; des lieux de formation sont mobilisés et des entreprises sont sollicitées pour accompagner cette mission, ou « obligation nationale » comme le rappelle P. Mauroy, alors Premier ministre. Les mesures se multiplient et se hiérarchisent : formations plus ou moins longues, plus ou moins diplômantes, emplois aidés du secteur public (en 1983, Travaux d'utilité collective qui deviendront Contrats emploi solidarité en 1985) et du secteur privé (en 1983, SIVP, puis Contrat d'adaptation (CA) et Contrat de qualification (CQ) à partir de 1986). La période des années quatre-vingt à quatre-vingt-quinze voit se multiplier le nombre de dispositifs, mais aussi le nombre de jeunes et de moins jeunes qui y sont enrôlés. En 1985, 130 000 jeunes sont entrés en stages et 260 000 ont obtenu un emploi aidé. Les mesures visent chacune des publics ciblés et caractérisés; les jeunes, mais aussi les femmes, les handicapés, les chômeurs adultes, les chômeurs de longue durée entrent ainsi dans des dispositifs spécifiques.

Assez vite, les acteurs institutionnels reconnaissent que la crise n'est pas conjoncturelle, mais plutôt structurelle; ils n'en construisent pas pour autant un système d'action permanent, tentant toujours d'ajuster les dispositifs à des besoins immédiats et surtout de marquer leur passage d'un label spécifique (Mauger, 2001).

L'enjeu essentiel est l'insertion professionnelle (ou la réinsertion pour les plus âgés), mais des critiques multiples se font jour. Les acteurs se renvoient la responsabilité des difficultés, Pour les entreprises, l'école ne remplit pas ses fonctions de préparation à la vie active, pour les pédagogues, les entreprises sont par trop malthusiennes. Chacun cherche à justifier son action et à se dégager de responsabilités.

Les organisations professionnelles et les entreprises formulent les critiques les plus virulentes. Elles estiment que les dispositifs doivent palier les carences de l'école, qui ne prépare plus les jeunes à l'emploi et n'aurait pas la réactivité nécessaire aux adaptations successives attendues. Attendues par un monde du travail et de l'emploi en perpétuelle évolution. Les technologies transforment les organisations du travail et ainsi les compétences attendues. Mais, pour autant, les entreprises sont-elles formatrices, se demandent les acteurs de la formation? Et enfin, quel est le rôle de l'État: prescripteur, régulateur ou acteur ? Quelle est l'efficacité des mesures ? Masquent-elles le chômage, enrôlent-elles les jeunes ? La formation se substitue-t-elle à l'emploi et à quelle fin ? Nombreux sont les sociologues qui ont identifié, puis analysé la diversité de ces mesures, mais aussi leur empilement et leur faible efficacité (Rose, Méhaut, Gautié, Mauger). Chaque nouveau ministre veut marquer son passage par la création d'une nouvelle mesure, entraînant souvent confusion et perte de lisibilité du dispositif. En 1988, les stages d'initiation à la vie professionnelle sont supprimés car ils se substituaient à des embauches ordinaires, mais ils sont remplacés par des contrats d'adaptation et de qualification qui concurrencent à leur tour un apprentissage en pleine rénovation (loi d'extension de 1987).

Paradoxalement, dans le même temps, la scolarisation se prolonge, les jeunes sortent toujours mieux diplômés de l'école tandis que l'offre d'emploi se réduit. Face aux 750 000 ou 770 000 jeunes qui sortent chaque année de l'école, seuls 350 000 à 400 000 emplois sont disponibles, rappelle J. Gautier (1996). Les distorsions offre/demande sont à la base de ce chômage qui passe, entre 1960 et 2000, de 2 % à 10 % de la population active, touchant en priorité des jeunes (les sans qualification ont pu atteindre des taux records de 40 % à 50 %).

En parallèle, l'INSEE, le Céreq et la DEP observent attentivement et régulièrement les évolutions du marché du travail et ses effets sur l'insertion. Les caractères qui

Niveau de diplômes des jeunes sortants du système éducatif

		Niveau collige %	CAP-BEP %	Bac %	DUT-BTS %	DEUG et autres %	Licence à doctorat %	Grande école %	Total %
1990	Hommes	31	26	15	11	2	12	3	100
	Femmes	27	20	22	11	8	10	2	100
1998	Hommes	23	22	23	12	2	13	5	100
	Femmes	18	15	26	10	8	21	2	100

Source Enquête emploi, INSEE, repris par F Lefresne (2002)

prédisposent au chômage sont identifiés. Les plus jeunes, les moins diplômés, les jeunes filles, les jeunes d'origine étrangère et ceux qui vivent dans les bassins d'emploi les plus industriels, les plus traditionnels (dans le Nord et l'Est), mais aussi les plus ruraux (dans l'Ouest traditionnel et le Sud intérieur) sont les moins épargnés. En outre, les facteurs conjoncturels viennent atténuer ou accentuer un chômage devenu endémique.

Les discours politiques se perpétuent : pour faire face, il faut former les jeunes, les adapter et les intégrer à l'entreprise, promue « formatrice », capable de compléter leur formation et de palier les carences de l'école.

Le tableau ci-dessus montre bien que le niveau de diplómes des jeunes ne cesse d'augmenter à l'issue d'une formation initiale, secondaire ou supérieure. L'emploi : un probleme de formation, s'interrogent de nombreux chercheurs dès le début des années quatre-vingt-dix (Dubar 1992; Tanguy, 1994; Gautier, 1996)?

Revenons sur quatre moments qui ont balisé ces politiques: l'instauration du Crédit formation individualisé, en 1989, celle du le Revenu minimum d'insertion (RMI), en 1988, la passation progressive des compétences en matière de formation professionnelle aux régions (ou décentralisation), à partir de 1993, le lancement des emplois-jeunes, en 1995. Chacune de ces mesures a participé à la consolidation de l'esprit de ces politiques et à l'affinement d'une réflexion à la fois économique, sociale et pédagogique.

Le CFI est un dispositif ambitieux qui révèle la philosophie paradoxale de ces politiques. Ainsi, les ministères de l'Éducation et du Travail se mobilisent et mobilisent leurs institutions pour organiser et accompagner les parcours de formation et d'insertion des jeunes. Ceux-ci doivent pouvoir gérer un parcours professionnel certifiant sur le moyen terme (cinq ans) et alterner emplois et formations, tout en validant un premier palier de qualification. Il s'agit d'éviter les trajectoires incohérentes, les

retours en formation sans objectif, ni validation. Les organismes d'accueil (CIO, PAIO et Missions locales, ou ML) et les organismes de formation (associatifs, privés et publics) sont mobilisés pour suivre et accompagner-les jeunes. De nouveaux emplois intermédiaires sont créés : les correspondants suivent des jeunes sur la durée, des coordonnateurs de zone gèrent l'offre de formation et les relations interinstitutionnelles; ils identifient les emplois locaux, impulsent la mise en place de formations adaptées aux entreprises et aux jeunes, créent des synergies entre les acteurs. Les établissements scolaires publics, les lycées professionnels en particulier, sont, quant à eux, vivement sollicités pour organiser une certification modulaire et permanente (ce qui ne correspond guère à leurs missions traditionnelles). S'il est aisé pour les PAIO et les Missions locales d'enregistrer les jeunes, il leur est déjà moins facile de les suivre et de les inciter à revenir en formation ou à passer des certifications. Les organismes de formation doivent faire face à cette modularisation qui leur demande innovation pédagogique, renouvellement de leur offre et individualisation des parcours, ce qui est coûteux. En 1991-1992, 132 000 jeunes entrent dans le CFI, seuls 10 000 ou 15 000 jeunes obtiennent un CAP, 70 000 ont validé un ou plusieurs modules. L'efficacité de ce dispositif lourd est décevante. Dans le même temps, les mesures se multiplient offrant un paysage complexe que les jeunes et les entreprises ont du mal à identifier. Elles se hiérarchisent : stages pour les plus éloignés de la qualification, emplois dans les secteurs public et surtout privé, pour les mieux dotés. Les entreprises gagnent sur tous les tableaux, elles embauchent en contrat de qualification des jeunes déjà formés et diplômés et se débarrassent des contraintes imposées dans le système d'apprentissage. Elles sont dégrevées de charges sociales et multiplient les formes particulières d'emploi que leur offrent ces dispositions (stages en tout genre, intérim, CDD).

Un deuxième moment est celui de la création du Revenu minimum d'insertion, en 1988. Cette mesure passive, rémunération substitutive, concerne les plus de 25 ans et touche rapidement près d'un million de personnes; elle se place comme un baromètre conjoncturel puisqu'elle varie avec l'offre d'emploi et le taux de chômage. Elle est très controversée, car elle est supposée éloigner la population concernée de la recherche d'un emploi. Elle devrait pourtant s'assortir d'une recherche active d'emploi, ce que les chômeurs de longue durée ne font pas, souvent avec la complicité des conseillers professionnels de l'ANPE, dans leur certitude de ne pas en trouver. Plus du tiers des RMIstes sont une population durablement fragilisée qui cumule problèmes de santé, de logement, d'isolement et d'emploi. Mais un tiers d'entre eux passent et repassent par les mesures et les emplois aidés, sans sortir de la marginalité, ni revenir dans le sein de l'emploi ordinaire.

Un troisième moment fort dans la structuration du dispositif est celui du lancement par M. Aubry des emploisjeunes, en 1997. Encore une fois, le ministère du Travail souhaite innover. Identifier de nouveau des espaces professionnels en gestation, offrir à des jeunes des contrats de cinq ans pour entrer dans la vie active, se professionnaliser et se former. Ces emplois publics d'éducateurs, d'animateurs, de formateurs, d'auxiliaires dans les écoles, dans les mairies ou dans la police concernent, en 1999, 100 000 jeunes, et près de 300 000 jeunes en 2001. De nombreuses études, du Céreq en particulier, ont accompagné la mise en place de ce dispositif; la question de la professionnalisation par l'expérience, celle de l'émergence de nouveaux espaces professionnels avec ces créations d'emploi polarisent l'attention, sans pour autant que ces emplois ne se pérennisent, sans que les formations adaptées à ces emplois n'aient été conçues. Et, là encore, ces emplois ciblés sur les jeunes sortant du secondaire dérivent vers les jeunes de bac + 2 ou même bac + 3. Si les jeunes ont été satisfaits de leur insertion, ils le sont moins de la reconnaissance de leurs emplois et de leurs professionnalités, qui disparaissent avec eux. En effet, le gouvernement Raffarin s'empressera de les supprimer, mais créera des CIVIS, contrats d'insertion à la vie sociale (durée de trois ans, insertion dans les associations ou à l'Éducation nationale, parcours qualifiant et validation des acquis de l'expérience, ou VAE). De même, il supprime les contrats d'adaptation et de qualification pour leur substituer des contrats de professionnalisation,

organisés par les branches, plutôt sur des certificats de qualification professionnelle (CQP) que sur des diplômes nationaux, plus exigeants en termes de formation.

# LA DÉCENTRALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mais la disposition institutionnelle qui marque le paysage de la formation professionnelle, ces vingt dernières années, c'est bien la décentralisation. Depuis 1982, l'État français, comme beaucoup d'autres, s'est engagé dans ce processus. Dans un état jacobin comme le nôtre, ce processus interroge les chercheurs, inquiète les acteurs institutionnels et a du mal à affirmer sa légitimité, tout comme les formes de sa mise en œuvre. La formation professionnelle est visée par un certain nombre de lois qui jalonnent ce passage des compétences de l'État vers les conseils régionaux. En 1983, c'est l'apprentissage et la construction des lycées qui sont transférés aux conseils régionaux, en 1993 ce sont les dispositifs pour les jeunes et pour les chômeurs. Les régions veulent rationaliser l'offre, optimiser les coûts, adapter les formations et les emplois aidés aux besoins économiques, éviter la redondance entre la formation initiale, l'apprentissage et les dispositifs; elles se heurtent rapidement à des résistances et des difficultés institutionnelles, économiques et sociales. En effet, chaque institution a ses prérogatives et ne veut pas les perdre, le monde économique connaît peu ses besoins et ne s'engage dans une embauche (aidée ou pas) qu'en fonction de besoins immédiats que la conjoncture peut retourner, les jeunes recherchent un emploi plus qu'une formation ou un retour à l'école ; ils ont cependant besoin des conseillers professionnels des ML et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) pour organiser leur parcours.

Peu à peu, les conseils régionaux sont obligés d'avaliser les fondements structurels et organisationnels des dispositifs. Ils ont accepté de financer des structures d'accueil (ML, PAIO, Espace-jeunes), mais n'ont pas réussi à homogénéiser leur culture et leurs procédures; ils ont conventionné des organismes de formation divers qui favorisent plus ou moins l'individualisation des parcours et la modularisation des formations; ils tentent d'entraîner les organisations professionnelles dans ces actions de formation et d'emploi.

Évolution des mesures pour les jeunes de 16 à 26 ans (en milliers)

Nature de la mesure	1995	1997	1998	2000
CQ, CA et CO (contrat d'orientation)	174	173	191	219
Apprentissage	292	338	352	387
Emploi marchand	337	333	321	301
Emploi non marchand	138	122	160	197
Dont emploi-jeunes	_	22	85	150
Contrat emploi solidarıté (CES)	132	79	61	37
Contrat emploi consolidé (CEC)	6	21	15	10
Total (en milliers)	941	966	1 025	1 104
Poids dans l'emploi des jeunes	36 %	35 %	41 %	39 %

Source Dares et F Lefresne

Avec un million de bénéficiaires en 2000, les dispositifs d'insertion contribuent à l'intégration professionnelle d'un jeune sur deux. Ces dispositifs n'interviennent donc pas à la marge, mais sont au contraire au cœur des processus d'intégration professionnelle, et donc sociale, des jeunes depuis plus de vingt ans.

Pendant la période 1997-2003, la conjoncture économique favorisant l'embauche et la réduction du chômage, les jeunes boudent les formations au profit d'emplois, mêmes précaires. Depuis deux ans, la conjoncture économique s'est à nouveau dégradée, mais les mesures ont changé. La capacité d'absorption des individus en difficultés s'en trouve affaiblie, comme le montrent les chiffres. Les variations des effectifs dans les dispositifs dépendent autant de la conjoncture que de la transformation incessante des mesures elles-mêmes.

À l'heure actuelle, le chômage rebondit et les mesures sont en pleine turbulence (contrat de professionnalisation et CIVIS); elles ne peuvent rapidement absorber les jeunes en quête d'emploi.

Ainsi, un certain nombre de facteurs politiques et économiques limitent la portée des dispositifs. La versatilité des pouvoirs publics, la fragilité institutionnelle des organismes de formation, la faible demande de formation des jeunes en difficultés, le mode d'engagement très instrumenté et productiviste des entreprises, autant de caractères qui affaiblissent la légitimité de ces dispositifs et leurs capacités de qualification et d'insertion des jeunes.

La politique d'insertion a bouleversé les frontières entre formation initiale et formation continue, entre formation et emploi; elle a remis en cause les acquis du droit du travail (salaires inférieurs au SMIC, temps partiels, contrats à durée déterminée) multiplié et facilité les formes particulières d'emploi (dispenses de charges sociales pour les entreprises, temps partiel, CDD, contrats aidés des secteurs marchand et non marchand). Enfin, ces dispositifs d'insertion sont des révélateurs des stratégies et des modes de confrontations des acteurs institutionnels et économiques ainsi que des usagers (jeunes en quête d'emploi et chômeurs adultes). Cette politique sociale se heurte aux modes de gestion de la main-d'œuvre et aux stratégies individuelles des jeunes.

# POLITIQUES D'INSERTION : UN PROCESSUS EUROPÉEN

La mondialisation favorise une certaine porosité des politiques nationales. Qu'il s'agisse de politiques scolaires ou de politiques d'insertion, tous les pays européens – et d'autres pays avec eux – se sont engagés dans ces politiques institutionnalisées et donc régulées par l'État. Les mesures et les publics peuvent varier, l'esprit qui anime ces politiques offre des points de convergence.

Cependant, les politiques de main-d'œuvre se différencient d'un pays à l'autre. Marché professionnel à l'allemande, marché interne des entreprises à la française ou marché externe peu réglementé à l'anglaise influent sur les processus d'insertion et sur la place des politiques d'insertion. Les modes de production des qualifications,

Taux d'activité et de chômage des jeunes dans six pays européens

Pays		Taux d'activité				
. 475	1979	1993	1997	2000	2000	
Allemagne	4 %	7,6 %	9,9 %	7,7 %	52,5 %	
Espagne	19,4 %	43,2 %	39,2 %	25,5 %	48,2 %	
France	13,5 %	24,6 %	28,1 %	20,7 %	29,5 %	
Italie	25,6 %	32,7 %	33,6 %	31,5 %	38,1 %	
Royaume Uni	_	17,4 %	13,5 %	11,8 %	69,7 %	
Suède	5 %	18,4 %	15,4 %	11,9 %	52,3 %	

Source OCDE et F. Lefresne

de mobilisation de la main-d'œuvre et d'organisation des relations professionnelles construisent un effet sociétal analysé par de nombreux chercheurs.

On peut distinguer des conceptions différentes du rôle des politiques d'insertion. Elles influent sur les mesures prises, soit sur le système de formation, soit sur le système d'emploi et les normes du marché du travail. En Allemagne et en Suède, le système de formation n'est pas mis en cause, des mesures conjoncturelles favorisent l'insertion des jeunes sans changer les règles du marché du travail, contrôlé par les partenaires sociaux. Cependant, la dernière décennie voit se déstabiliser ce modèle intégrateur et consensuel.

En France, en Espagne et au Royaume Uni, les systèmes de formation sont mis en cause pour diverses raisons : distance au marché du travail, faiblesse ou effondrement de l'apprentissage. Les dispositifs ont un caractère massif et remettent en cause la réglementation du travail. Pour les pays latins (France, Italie et Espagne) ces dispositifs induisent flexibilité et diversification des normes d'emploi. Certains de ces dispositifs sont fondés sur des compromis socio-économiques durables, en Allemagne et en Suède, quand ils le sont moins en France ou au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, les dispositifs organisés par l'État sont une rupture avec l'apprentissage antérieur, réglementé par les partenaires sociaux.

En définitive, la dernière décennie voit s'accentuer ces politiques d'insertion et se rapprocher les normes européennes de fonctionnement. Acquisition d'une formation professionnelle, traitement social du chômage et formes particulières d'emploi sont les trois piliers de ces politiques plus ou moins libérales, dans un contexte où l'OCDE incite les États à favoriser l'emploi

et à évaluer leurs performances à partir de leur taux d'emploi et d'une politique, dite de ce fait, active.

Catherine AGULHON

Maître de conférences, université Paris 5 – Cerlis

# INDEX DES SIGLES UTILISÉS

ALE : agence locale pour l'emploi

ANPE : agence nationale pour l'emploi BEP : brevet d'études professionnelles BTS : brevet de technicien supérieur

CA: contrat d'adaptation

CAP: certificat d'aptitude professionnelle

CEC: Contrat emploi consolidé

CÉREQ : centre de recherche sur l'emploi et les qualifi-

cations

CES: contrat emploi solidarité

CFA : centre de formation d'apprentis CFI : crédit formation individualisé

CIO: centre d'information et d'orientation CIVIS: contrat d'insertion à la vie sociale

CO: contrat d'orientation CQ: contrat de qualification

CQP : certificat de qualification professionnelle

DGEFP: délégation générale à l'emploi et à la formation

professionnelle

DRTEFP : direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (dépendant du ministère

du Travail et de la DGEFP)

ML: mission locale

OPCA: organisme paritaire collecteur d'alternance

OREF: observatoire régional emploi formation

PAIO: permanence d'accueil, d'information et d'orientation

PRDFPJ: plan régional de formation professionnelle des jeunes

SIVP: stage d'initiation à la vie professionnelle

TUC: travaux d'utilité collective

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGULHON C. (1997). « Les relations formation-emploi. Une quête sans fin ». In F. Cardi et A. Chambon. Les métamorphoses de la formation. Paris: L'Harmattan.

ALALUF M. (2003). « Évolutions du chômage, politiques de l'emploi et insertion des jeunes ». In *Colloque ECPS*, Shanghai, septembre.

CHARLOT B. (dir.) (1994). L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux. Paris : A. Colin.

COMBES M.-C., MEHAUT P. et PHARO P. (1988). « L'alternance ». Formation-Emploi, n° 7.

DUBAR C. (1988). L'autre jeunesse. Lille: PUL.

GARRAUD P. (1988). « L'action publique pour l'emploi des jeunes : logiques d'acteurs et effets de systèmes ». Politiques et Management public, n° 2.

GAUTIE J. (1996). « L'évaluation de la politique de l'emploi en faveur des jeunes en France ». Centre d'Études de l'Emploi, dossier n° 8.

JELLAB A. (1997). Le travail d'insertion en mission locale. Paris : L'Harmattan.

LEFRESNE F. (2003). Les jounes et l'emploi. Paris : La Découverte. LHOTEL H. et MONACO A. (1993). « Regards croisés sur l'apprentissage et le contrat de qualification ». Formation-Emploi, n° 42. MAUGER G. (2001). « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail ». Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 136, mars.

MAURICE M., SELLIER F. et SILVESTRE J.-J. (1982). Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Paris: PUF.

MÉHAUT P., ROSE J., MONACO A. et CHASSEY F. DE (1987). La transition professionnelle. Paris: L'Harmattan.

MÉHAUT P., RICHARD A. et ROMANI C. (1997). « Décentralisation de la formation professionnelle et coordination de l'action publique ». *Travail et Emploi*, n° 73.

MONACO A. (1993). L'alternance École-production. Paris: PUF.

ROMANI C., RICHARD A. et MÉHAUT P. (1997). « Décentralisation de la formation professionnelle et coordination de l'action publique ». *Travail et emplo*, n° 73.

ROSE J. (1998). Les jeunes face à l'emploi. Paris : Desclée de Brouwer.

ROSE J. (1996). « L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi ». Sociologie du travail, n° 1.

TANGUY L. (1994). « La formation : une activité sociale en voie de définition ». In De Coster et Pichault. *Traité de sociologie*. Bruxelles : De Boeck.

VERDIER E. (1995). « Politiques de formation des jeunes et marché du travail. La France des années quatre-vingt ». Formation-Emploi, n° 50.

WERQUIN P. (1997). « 1986-1996 : dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes ». Économic et Statistique, n° 304-305.

#### Sites à consulter

CEDEFFOP: www.info-europe.fr CENTR'INFFO: www.centre-inffo.fr

CEREQ: www.cereq.fr

Ministere de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr

Ministere du Travail: www.travail.gouv.fr